

méthode consultation juridique droit de la famille

Par **soulou**, le 11/03/2009 à 00:59

Bonjour à tous,

J'ai une consultation juridique à faire en droit de la famille, sur les effets du mariage, je ne sais pas trop comment m'y prendre :

Jeanne et Jules se sont mariés en 2008, ils se connaissaient depuis petit, mais leur amour a vu le jour à la fac de droit. La jeune femme sans emploi, se concentre que sur son foyer, et sur l'envie d'avoir un enfant. Elle force son mari à avoir des relations sexuelles pour augmenter ses chances alors que ce dernier veut attendre car il vient juste d'ouvrir son cabinet. Il préfère alors rester dans son 2nd domicile conjugal qu'est son cabinet. Le couple n'a jamais pris de vacances, elle lui reproche cette attitude et le soupçonne de le tromper. Elle engage alors un détective privé pour espionner son mari, par le biais duquel elle découvre une lettre sur son bureau avec des déclarations d'amour. Elle va lui lire, et il promet fidélité mais reconnaît avoir des relations platoniques avec une autre. Il se justifie en disant que c'est en raison des forts appétits sexuelles de sa femme. Vexée par cet aveu la jeune femme lui promet de ne plus jamais le toucher, et ajoute que ce ne sera que jeu d'enfant vu son physique! Jules se sent offensé.

Ce jeune couple au bord de la rupture vous demande de faire le point car ils ont l'impression d'avoir rompu le pacte qui les liait en raison de multiples écarts aux devoirs du mariage. Ils souhaitent que vous leur mettiez en mémoire les diverses obligations qui y sont attachées.

Voilà, je ne demande pas tant la résolution de ce devoir, mais juste savoir comment m'y prendre. Parce qu'il n'y a pas tant de litige!

S'agissant des obligations :

- 1) Jules a un devoir de communauté de vie donc il ne peut pas se réfugier au bureau sans se consacrer à sa famille
- 2) Jules a un devoir de fidélité, Jeanne a le droit d'employer un détective pour prouver l'adultère
- 3) Les époux ont tous les deux un devoir de respect mutuel, (pour les insultes qui ont été faites réciproquement)

Voilà il s'agit juste des gros points que j'ai vu, je les travaillerai mieux, mais là c'est juste pour savoir comment m'y prendre!

Je vous remercie par avance, bonne soirée

Par **pipou**, le 11/03/2009 à 04:18

Mademoiselle,
ce poste aurait dû se trouver dans la partie Droit Civil, et non Méthodologie car vous demandez des solutions concrètes à votre problème et pas un pure aspect de méthodologie.

Revenez le poster en Droit Civil, et les étudiants vous aideront un peu mieux Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **11/03/2009** à **18:55**

:wink:

Laisse leur travail aux modérateurs pipou Image not found or type unknown

Je pense que le sujet a sa place dans la section méthodologie puisque la question porte sur la " consultation juridique " plus que sur le fond.

Globalement, la consultation juridique est un cas pratique. A toi de voir si tu veux rédiger comme un cas pratique ordinaire ou comme une consultation où tu t'adresses aux clients, les profs admettent les deux manières de faire. Tu pourrais commencer par un bref exposé des droits et obligations du mariage avant de consacrer une partie par problème relevé, en expliquant pour chacun la règle de droit violée, les conséquences pour le couple, et les solutions éventuelles. S'il s'agit d'une consultation, tu dois anticiper les questions de tes clients et aller au bout de ton raisonnement, donc ne pas te contenter de répondre sommairement. Les faits sont d'ailleurs sympas car c'est rarement la femme qui a un appétit

sexuel trop développé dans le contentieux conjugal Image not found or type unknown

Par **soulou**, le **11/03/2009** à **19:02**

Bonsoir,

Oui j'ai hésité sur l'endroit où m'adresser, et j'ai opté pour celui là, mais apparemment ce n'était pas le bon, et j'en suis désolé!

Je vous remercie pour la réponse, je tâcherai de suivre vos conseils, bonne soirée.

Par **mathou**, le **11/03/2009** à **19:16**

Beh non, tu n'as pas à présenter tes excuses. Si tu as un doute sur l'endroit où poster, tu peux tout simplement contacter les modérateurs (dont moi) pour demander. On est là aussi

pour ça, et nous avons des outils pour déplacer un sujet dans une autre section s'il le faut Image not found or type unknown

C'est ta première consultation donc tu dois patiner un peu, comme tout le monde. Mais globalement tu sembles avoir ciblé les points litigieux, donc ça devrait aller. Si tu as un souci, n'hésite pas à poster, on verra ensemble ce qui te pose problème.

Par **soulou**, le **11/03/2009** à **19:59**

Merci, je vais me pencher sérieusement sur le cas ce soir et demain, et si ça ne va toujours pas, je vous demanderai, merci encore
Bonne soirée

Par **Becaye fall**, le **04/02/2014** à **10:38**

Merci! je ferai de tout mon mieux pour résoudre ce cas :-)